Réunion du 24 Février 2026

Convocation du 13/02/2026

L'an 2026, le 24 Février à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-THORETTE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent GUILLAUD, Maire.

Etaient présents : M. GUILLAUD Laurent, Maire, Mmes DEUSS Virginie, DOIREAU Marie-Laure, PEREIRA Sylvie, PRADAL Annelise, THIEBAUT Joëlle, VIGOUREUX Noëlle, MM BACCHIONI Paul, CARRE Gaël, DOS REIS Alain.

Absents excusés : M. LANTUAS Didier à M. DOS REIS Alain.

Mme THIEBAUT Joëlle a été nommée secrétaire.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

réf : 2026_001-ONF - aménagement forestier de la forêt communale de Sainte-Thorette / Fublaine - période 2026 _ 2045

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour le projet de gestion de l'ONF.

Par contra, après discussion sur la construction d'une plateforme (d'un montant d'environ 14 000 €), le conseil municipal émet, à 5 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions un avis favorable au projet d'aménagement proposé, sachant que le projet définitif sera finalisé par la prochaine équipe municipale.

réf : 2026_002-ADS PETR - convention et évolution du service

Au vu d'un bilan très positif, le PETR a décidé de maintenir le service ADS (Application du Droit des Sols) et propose donc le renouvellement de la convention tripartite (mairie – CDC Coeur de Berry – ADS PETR) en 2026, en actualisant suite aux différentes évolutions telles que la dématérialisation.

Celle-ci permet l'instruction par le PETR des différents documents d'urbanisme déposés par les administrés (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme, …).

En 2025, suite à un rapprochement avec la CDC des Terres du Haut Berry, cela permettra la continuité de service, d'optimiser des moyens et de mutualiser les compétences.

Actuellement composé de 2 agents, ce service devrait évoluer avec 4 instructeurs et un responsable dédié à temps complet. Du point de vu financier, ce rapprochement de service n'aurait aucun impact financier annuel pour les EPCI déjà adhérentes au service PETR.

Après étude de la nouvelle convention, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à la signer.

réf : 2026_003-OPH - mandat de gestion - dossier recouvrement Mme RABASTE

L'OPH Val de Berry en charge du dossier de recouvrement de Mme RABASTE (locataire partie en avril 2014 avec une dette de 1 338,80 €).

Une saisie sur rémunération avait été autorisée en janvier 2020 mais peu fructueuse puisque seulement 217,37 € avaient été récupérés.

Depuis 2024, Mme RABASTE n'a plus de travail donc plus de possibilité de relancer la saisie sur salaire.

L'OPH propose 2 solutions :

- effectuer une saisie- attribution sur les comptes bancaires (coût de 51,60 € pour recherche de la

banque, frais de procédures de saisie : frais indéterminés puisqu'en fonction de la somme saisie : entre 150 € si le solde bancaire est insaisissable et 500 € si le solde de la dette est saisie).

- arrêter les poursuites

M. DOS REIS pense qu'il est judicieux d'arrêter cette procédure, aù vu de la durée (plus de 10 ans) et des montants demandés pour la poursuite du recouvrement.

Après discussion, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'arrêter la poursuite du recouvrement.

réf : 2026_004-Assainissement médiathèque - proposition de contrat de maintenance

Dernièrement, les pompes de relevage de l'assainissement de l'école maternelle ont rencontré un problème et la société Assain'eau, en charge du contrôle de l'assainissement des logements communaux du Presbytère, sont intervenus (après vérification qu'un contrat avait été également conclu pour l'assainissement de l'école).

Après vérification, il s'avère que l'assainissement de la médiathèque n'a eu aucune contrôle depuis la date d'installation (soit environ 7 ans), aussi M. DOS REIS propose d'intégrer l'assainissement de la médiathèque au contrat de maintenance des 2 autres assainissements.

Le coût de cette maintenance annuelle à rajouter au contrat serait de 200 € HT, soit 240 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat.

réf : 2026_005-Adressage

M. le Maire rappelle la prestation contractée avec la Poste, représenté par M. DESCHATRETTE, visant à établir, sur recommandation des élus, la liste des adresses de la commune de Sainte-Thorette et à la certifier sur la base officielle mes-adresses.data.gouv.fr.

M. le Maire présente en conseil municipal les documents fournis par la Poste ainsi que la base officielle, notamment les documents suivants :

- rapport du projet d'adressage remis le 27/03/2025
- repositionnement des adresses terminé le 26/03/2025
- remise du fichier au format BAL effectuée le 27/03/2025

Cette restitution acte :

- nombre de points d'adresse de la commune :	318
- nombre d'adresses modifiés (lignes modifiées dans le fichier excel) :	11
- nombre d'adresses créées (lignes créées dans le fichier excel) :	15
- nombre d'adresses supprimées :	24
- nombre d'adresses certifiées :	309

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour la restitution réalisée et valide la Base d'Adresse Locale.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le rapport d'adressage et le procès-verbal de fin de prestation.

réf : 2026_006-Bail de chasse - contrat de gré à gré

M. DOS REIS, expose :

En 2023, le bail de chasse validé pour 6 ans n'avait pas été renouvelé.

Une location de gré à gré avait été sollicitée par M. DOS REIS auprès de M. MORAND, alors détenteur du droit de chasse.

M. MORAND a accepté de prolonger le bail en le transformant en bail 3, 6, 9 ans.

Arrivé au terme de celui-ci, M. DOS REIS a proposé à M. MORAND de reconduire le bail en l'état.

M. MORAND ayant accepté la proposition et l'ONF, par l'intermédiaire de M. TOUZET ne voyant pas d'inconvénient, M. DOS REIS propose que le bail soit reconduit sous forme d'un bail 3, 6, 9 ans au pris de 2 600 € annuel.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer le futur bail de chasse.

Informations diverses :

- contrôle des extincteurs : problème sur le défibrillateur de la médiathèque, celui-ci étant encore sous garantie, la société FIC va procéder à son remplacement
- réunion de contrôle des listes électorales en vue des élections municipales
- bureau de vote à prévoir pour les élections de mars prochain
- récolement des archives : obligatoire, à faire après chaque élection municipale
- conseil d'école : le nombre d'élèves prévus pour la rentrée prochaine est satisfaisant
- RWE : arrêt du projet éolien Les Sables à Villeperdue
- Energie Team : continuation du projet de transformation du parc éolien les Mistandines
- point sur les finances

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

GUILLAUD Laurent THIEBAUT Joëlle